

• (1250)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Le ministre ne discute plus de la question relative au Règlement; il est engagé dans un débat. Comme la Chambre a consenti à l'unanimité à ce que le député d'Edmonton-Ouest poursuive son exposé, c'est à lui que la présidence doit maintenant laisser la parole.

M. Lambert: Monsieur le président, je ne veux pas créer de précédent parce que je veux revenir à la question, mais je tiens à remercier les députés de leur obligeance. J'accepte votre interprétation pour le moment, monsieur le président, mais je crois que vous vous trompez. Autrement, le ministre pourrait épuiser dix-neuf des vingt minutes qui me sont allouées pour répondre à une question que j'aurais pris une minute à poser. Cela me paraît tout à fait erroné.

Cela dit, je reprends le fil de mon exposé. L'argent investi dans une rente ou un autre instrument représente une économie pour l'avenir. Une fois l'argent placé, la compagnie d'assurance ou le détenteur du contrat de rente peut le réinvestir. Mais l'idée maintenant est de payer au gouvernement l'excédent découlant des contrats à versements invariables, des contrats de rentes et de l'étalement sur les années suivantes. Le gouvernement affirme que l'argent doit lui revenir.

Le bénéficiaire participant d'un contrat de rente ne reçoit rien avant l'échéance du contrat. Ce qui à l'origine pouvait inciter à l'épargne était la perspective d'un taux d'imposition moindre, sur un revenu inférieur. Le gouvernement vient maintenant dire que les contribuables ne sont pas tous traités sur un pied d'égalité. Chacun est libre d'acheter un contrat de rente s'il veut économiser de l'argent. Tout dépend de ce qu'on veut dépenser. La loi de l'impôt sur le revenu, non seulement par cette disposition mais par toutes les autres qu'elle contient, donne maintenant aux contribuables toutes les raisons imaginables de ne pas économiser. Le particulier se tourne alors vers un régime d'État comme le Régime de pensions du Canada et la sécurité de la vieillesse. C'est justement à cause de cette situation, qu'on a dû établir le supplément de revenu garanti, et des prestations de sécurité de la vieillesse supérieures s'imposent de plus en plus. Toutes les ressources doivent venir de l'État.

Le ministre prétend que l'État a besoin de cette imposition provisoire des polices d'assurance-vie tous les trois ans, car il lui faut de l'argent. Pour quelle raison? Il veut que tous les Canadiens dépendent de lui. Le gouvernement fédéral et les provinces mettent beaucoup de fierté à dire à la population que les programmes qu'ils mettent en œuvre lui seront profitables. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social donne l'exemple à cet égard, mais elle est loin d'être la seule. Les ministres qui instaurent des programmes nous demandent l'année suivante plus d'argent et, par le fait, même plus d'impôts. Le gouvernement a besoin d'argent. Cependant, c'est seulement les ministres qui instaurent ces programmes de dépenses qui le prétendent.

M. Lang: Pourquoi vous êtes vous opposé à un programme d'austérité?

M. Lambert: Je m'y opposerai dans ce cas-là. Le député de Kitchener a fait certaines observations inintelligibles au sujet

Impôt sur le revenu

des raisons qui m'ont poussé à rejeter le programme d'austérité.

M. Lang: Programme restreignant les prestations de sécurité de la vieillesse.

M. Lambert: Je me suis opposé dans ce cas-là, parce que c'est le gouvernement qui avait placé les Canadiens dans cette situation. J'ai voté en faveur du programme des 6 et 5 p. 100, par contre. Je trouve inadmissible, cependant, de s'en prendre aux personnes âgées, car elles seront doublement touchées. Il est clairement précisé dans le projet de loi que l'indexation des allocations sera plafonnée à 6 et 5 p. 100. Cette mesure vient dix ans après l'instauration de l'indexation par M. John Turner, le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Maintenant, le gouvernement réduira les prestations.

Pour en revenir à ce que je disais précédemment, cette différence d'orientation explique mes divergences de vues avec le gouvernement au fil des ans. Le député de Sarnia le sait fort bien. C'est pourquoi je suis conservateur. Je prétends que le particulier qui désire épargner de l'argent devrait pouvoir le faire. Cet argent peut alors être investi ailleurs. La raison pour laquelle il y a une pénurie de capitaux, c'est que le gouvernement empruntera encore 20 milliards et écumera ainsi le marché. Il ne restera rien pour l'industrie ou pour d'autres niveaux de gouvernement. C'est incompréhensible.

Je m'excuse auprès de mon collègue de Kamloops-Shuswap. J'ai dit qu'il s'agissait de pur socialisme, mais comme il n'est pas un pur socialiste, il peut s'estimer quelque peu offensé. Cela fait partie des principes de Carter, selon laquelle une piastre est une piastre. Ces prétentions à l'équité, même si le Parlement les a rejetées, ont été ramenées dans le système à la moindre occasion.

Cette situation m'en rappelle une autre, d'il y a de nombreuses années, dont le ministre ne se souvient probablement pas. Aux conférences qui furent tenues avant la guerre à propos du partage des revenus et d'autres programmes, on a présenté de nombreuses propositions. Les provinces étaient opposées à la façon dont elles seraient mises en pratique et les ont refusées. Mais, immédiatement après la guerre, une proposition fut réintroduite par les bureaucrates, puis une autre et une autre. Et c'est ainsi que le plan d'avant 1940 fut mis en pratique. Nous constatons maintenant qu'on étend progressivement l'application des principes de Carter. La Chambre les a pourtant rejetés il y a 13 ans. Maintenant, les députés de l'autre côté, qui n'étaient pas ici à cette époque, prennent ces propositions comme des sucreries offertes par le papa-gâteau. Ils pensent que ces mesures fiscales sont d'inspiration divine et ils ne les mettent pas en question.

Je m'inscris en faux contre les principes qui sous-tendent cette disposition du projet de loi et bien d'autres. C'est pour cette raison que j'ai parlé aussi longtemps, et je m'en félicite.

[Français]

Le vice-président adjoint: A l'ordre! Comme il est 13 heures, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question, et de demander la permission de reprendre l'étude dudit bill plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)